

RENTREE SOLENNELLE 2026-2027 : *HUMANISER LA JUSTICE PENALE : ENTRE
PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET EFFICACITE REPRESSIVE*

COTONOU LE 12 OCTOBRE 2026

Par Elom Mario METONOU

Procureur près la CRIET

Monsieur le Président de la CRIET, vous êtes un provocateur !

Vous êtes un provocateur parce qu'au bout de la lorgnette quelque peu déformée de plusieurs observateurs de la justice béninoise, le Procureur spécial près la CRIET ne se sait requérir que vingt ans d'emprisonnement ferme.

Demander à ce personnage de prendre des réquisitions sur l'humanisation de la justice pénale semble relever à tous égards de la provocation. C'est ce qui en tout cas ressort de quelques commentaires que j'ai lu, ci et là depuis l'annonce du thème de cette rentrée judiciaire.

Cette année, Monsieur le Président, vous nous invitez à jeter l'ancre de notre réflexion au cœur d'un tumulte, autour d'un thème qui résonne comme un défi : « *Humaniser la justice pénale : entre protection des droits humains et efficacité répressive.* »

Ce thème nous plonge d'emblée dans le paradoxe saisissant que suscite la simple évocation du nom de notre juridiction : la CRIET. Pour les uns, elle est perçue comme une machine excessivement répressive, presque inflexible voire injuste. Pourtant, elle n'a jamais été autant sollicitée par nos concitoyens. Les chiffres ne mentent pas : le flux des affaires y est en constante expansion. Chaque année, le nombre de plaintes portées directement devant la CRIET par les victimes augmente de manière exponentielle.

Si au cours de l'année judiciaire 2024-2025 nous avons enregistré un total de 3067 plaintes et procès-verbaux, ce chiffre est passé à 3849 au cours de l'année qui vient de s'achever soit une augmentation de 25,50%.

Je sais, je sais qu'ils sont nombreux, dans l'ombre ou dans la lumière, ceux qui n'attendent de notre part qu'une dérobade face à ce sujet brûlant. Ils espèrent le silence ou l'esquive.

Mais non !

Monsieur le Président !

Nous ne nous déroberons point. C'est au contraire l'occasion de poser un regard lucide, sans fard, sur le miroir de notre institution, et de tracer ensemble le sillon de son avenir.

Madame la vice-présidente de la République !

Monsieur le Représentant du Président de l'assemblée Nationale !

Monsieur le vice-président de l'Assemblée Nationale !

Monsieur le Représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des Avocats du Bénin ;

Honorables invités, pris en vos rangs, grades et qualités,

Monsieur le Président de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme,

Mesdames et Messieurs les membres de la Cour,

Dans les pages immortelles des Misérables, Victor Hugo gravait cette phrase en forme de boussole : *« Si le culte de la justice n'est pas la première des vertus républicaines, c'est que la république n'est plus qu'un vain mot. »*

Entendez-vous ces mots ?,

Entendez-vous à travers ces mots, le battement sourd de notre propre responsabilité ?

Cette audience solennelle de rentrée n'est ni une parade de robes noires, ni un froid calendrier institutionnel que l'on effeuille avec indifférence. Elle est le grand rendez-vous de la Justice

avec elle-même. C'est l'instant sacré où l'institution s'arrête, contemple le fracas du monde, et s'interroge sur la trace qu'elle laissera dans l'Histoire de notre Nation.

Au cœur de notre charge, une question immense : comment humaniser la justice pénale au Bénin sans jamais consentir à son désarmement ?

Nous voici condamnés à marcher sur un fil de crête, entre le gouffre du laxisme et le précipice de l'arbitraire. Nous devons tenir d'une main de fer le glaive de l'efficacité répressive — car l'État ne saurait trembler —, tout en élevant de l'autre, comme un sanctuaire inviolable, le bouclier des droits fondamentaux et de la dignité humaine.

C'est autour de ces deux bras levés que se déploie mon réquisitoire ce matin : d'une part, la CRIET comme foudre de la loi face aux marchands d'ombre ; d'autre part, la CRIET comme gardienne absolue des droits de l'Homme.

Monsieur le Président !

La première des libertés, c'est la sécurité. Sans elle, la démocratie n'est qu'un mirage et le droit, une poésie impuissante. Face aux visages changeants du crime, face à la pieuvre de la grande corruption qui pille l'avenir de nos enfants, face au poison de la cybercriminalité qui vampirise notre jeunesse, et face au spectre hideux du terrorisme qui rôde à nos frontières septentrionales, la République a dressé un rempart. Ce rempart porte un nom : la CRIET.

Depuis sa création par la loi du 2 juillet 2018, notre juridiction frappe l'impunité là où elle se croyait intouchable. Son bilan n'est pas une froide arithmétique : c'est le récit d'un État qui se tient debout. Nous avons brisé des réseaux, confisqué les fruits du crime, et rappelé que nul n'est au-dessus du pacte social béninois. L'efficacité de la CRIET est l'ancre qui retient notre société face au chaos.

Mais prenons garde ! Plus le glaive est affûté, plus le bras qui le manie doit être habité par la sagesse. Le danger ultime qui guette le magistrat est de s'habituer aux larmes, de transformer l'œuvre de justice en une mécanique industrielle, un couperet aveugle où les destins brisés ne seraient plus que des flux statistiques à liquider. C'est là, et là seulement, que l'humanisme doit guider notre plume.

Monsieur le Président,

Lorsqu'on évoque l'efficacité, on parle souvent de rendement, de délais, de stocks et de célérité. Mais dans son étymologie latine, « efficacitas » signifie « force » et « vertu ». L'efficacité véritable n'est donc pas une performance comptable étrangère à l'humain ; elle porte en elle-même le sceau de la vertu, c'est-à-dire le sceau de l'Homme.

Que serait, en effet, une justice qui sacrifierait les libertés sur l'autel de la productivité ? Le respect des droits fondamentaux est la condition de notre propre dignité. La présomption d'innocence et les droits de la défense ne sont pas des ruses de procédure : ce sont des remparts contre l'erreur, le patrimoine de chaque citoyen honnête face à la puissance publique.

Regardons nos réalités en face. Chaque dossier qui s'empile dans la chaleur de nos greffes n'est pas une liasse de papiers, c'est une vie humaine, une trajectoire brisée, une histoire unique. L'individualisation de la peine est notre devoir le plus sacré. Juger, ce n'est pas peser de la chair humaine sur la balance du mépris. Si la prison prive de la liberté d'aller et venir, elle ne doit jamais éteindre l'étincelle d'humanité. La détention provisoire doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : l'exception ultime. Et n'oublions jamais la victime ; humaniser la justice, c'est essuyer ses larmes en lui offrant non pas une vengeance, mais une digne et juste réparation.

Monsieur le Président !

Le défi de cette année judiciaire qui s'avance dans la lumière ne sera pas de choisir entre le laxisme et la terreur. L'un est une démission, l'autre est une infamie. La CRIET refuse ce choix étroit. Entre le laxisme et la terreur, il existe une troisième voie, noble et exigeante : celle de la proportionnalité.

Nous serons intraitables, inflexibles, féroces s'il le faut, contre ceux qui pillent la fortune publique ou pactisent avec la terreur. Nous ne ferons aucune concession aux prédateurs sexuels qui s'attaquent à l'innocence de nos enfants. Mais nous serons en même temps les premières sentinelles à nous dresser contre l'arbitraire de la procédure. Nous ferons résonner la force de la loi, mais nous veillerons à ce qu'elle soit prononcée avec le respect absolu dû à la condition humaine.

L'autorité d'un arrêt de la CRIET ne se mesure pas au quantum des années d'emprisonnement qu'il inflige, mais à la clarté lumineuse de sa vérité. Car l'efficacité de la sanction ne tient pas à sa cruauté, mais à sa certitude.

Mes chers collègues,

Notre premier ennemi sur le chantier de l'humanisation de la justice, c'est l'indifférence.

C'est l'indifférence face au malheur des autres car comme nous l'enseigne le poète martiniquais « *la vie n'est pas un spectacle, car une mer de douleur n'est pas un proscenium, car un homme qui crie n'est pas un ours qui danse* » ;

Humaniser la justice, c'est accepter de lever les yeux de nos codes et de nos écrans pour croiser le regard de nos concitoyens. C'est se souvenir que derrière chaque dossier, il y a une vie béninoise, une détresse qui espère, une dignité qui appelle.

Humaniser la justice, c'est refuser qu'elle devienne une machine lointaine et désincarnée. C'est faire de la CRIET le digne héritier de notre arbre à palabres ancestral, sous l'ombre duquel la balance ne fait pas que trancher, mais sait aussi écouter le murmure des vulnérabilités et comprendre le poids de l'histoire de chacun.

Humaniser la justice, c'est enfin croire qu'aucune sentence ne doit murer l'avenir. Dans notre pays de solidarité et de partage, juger ne peut se réduire à exclure ; juger, c'est recoudre le tissu social déchiré, c'est punir avec rigueur sans jamais éteindre la lueur de la réhabilitation.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Gardons en mémoire cet avertissement d'Albert Camus : « *Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout.* »

Faisons le serment, ici et maintenant, que sous le ciel du Bénin et devant la CRIET, la justice ne renoncera jamais ni à sa force, ni à son âme.

C'est dans cette fidélité inflexible aux valeurs de notre République que je formule mes vœux les plus ardents pour notre juridiction.

Que notre justice reste ferme, mais qu'elle garde un cœur qui bat.

C'est au bénéfice de toutes ces observations que je requiers qu'il plaise à la Cour déclarer ouverte l'année judiciaire 2026-2027, et close cette audience solennelle de rentrée.

Je vous remercie.